



Guide du parent

*Comment fonctionne l'école

*Le rôle des parents

École Entre-lacs

Guide du parent

Allergies :

Certains élèves à notre école ont des allergies très graves aux arachides, aux noix et aux amandes. Tout contact avec le produit et ses dérivés peut causer le choc anaphylactique (une réaction allergique grave) et la perte de connaissance. En ce cas, l'allergie peut même causer la mort de l'élève. Nous voulons nous assurer que tous nos élèves sont en sécurité et inclus dans toutes les activités scolaires.

Nous devons appliquer des pratiques qui réduisent la possibilité d'exposer les élèves à des substances qui peuvent provoquer une réaction allergique grave. Notre personnel a été informé de la situation et avisé des mesures appropriées au cas où un élève souffrirait d'un choc anaphylactique.

Nous demandons votre coopération afin de réduire les risques pour ces élèves. Merci de ne pas envoyer des produits qui peuvent contenir des arachides, des noix ou des amandes à l'école. Pour plus d'information, visitez le site: <https://www.foodallergy.org/living-food-allergies>



Absences, retards :

- **Absences** : une présence continue à l'école est une condition préalable au progrès académique de l'élève. Les parents doivent s'assurer que l'enfant ne s'absente pas sans raison valable. En cas d'absence ou de retard de votre enfant, il **est très important** de prévenir l'école.

Absences et retards

Merci d'utiliser **SafeArrival** pour signaler les absences et retards de votre enfant :

1. Avec votre téléphone cellulaire, vous pourrez installer l'application SchoolMessenger à partir du « App Store » ou du « Google Play Store ». Il est également possible de se procurer l'application sur le site [https:// go.schoolmessenger.ca](https://go.schoolmessenger.ca). Lors de la première utilisation de l'application, sélectionnez « Sign Up » afin de créer votre compte. Ensuite, choisissez « Attendance » et ensuite « Report an Absence ».
2. Avec le site <https://go.schoolmessenger.ca>. La première fois que vous utilisez le site, sélectionnez « Sign Up » afin de créer un compte. Ensuite, sélectionnez « Attendance », puis « Report an Absence »
3. Avec le système téléphonique automatisé en appelant sans frais au numéro **1-833-219-9064**

- **Retard** : Par respect pour votre enfant, son enseignant.e et le groupe, il est important que votre enfant arrive en classe à l'heure. Les retards dérangent la dynamique de classe.
- **Départ durant la journée scolaire** : Si vous prévoyez de venir chercher votre enfant avant la fin de la classe, prière d'envoyer une note écrite au titulaire de classe qui s'assurera de préparer l'enfant pour son départ anticipé. Pour assurer la sécurité de votre enfant, vous devez toujours signer le registre «Rapport quotidien» avant de quitter avec votre enfant.
- **Oublis** : Si vous avez besoin d'apporter quelque chose à votre enfant, vous pouvez le laisser à la réception.

Alimentation :

Nous encourageons une saine alimentation. Nous préférons que les boissons gazeuses, les tablettes de chocolat et les bonbons ne fassent pas partie des goûters à l'école.

- **Collation** : Les élèves prennent une collation le matin. Il serait souhaitable qu'elle soit constituée d'aliments sains qui se consomment facilement à l'extérieur.
- **Emballage et environnement**: afin de maintenir la propreté de l'école et de promouvoir le respect de l'environnement, nous demandons aux parents de minimiser les goûters à emballage. Nous encourageons l'utilisation de Thermos et de contenants recyclables clairement identifiés avec un marqueur permanent.
- **Dîner** : La pause du midi dure 60 minutes. Les élèves mangent à 11h55. Ils sortent jouer à l'extérieur

entre 12 h 20 et 12 h 30 après avoir complété leur repas. Ils retournent en classe à 13 h.

- **Repas chauds** : l'APÉ organise avec l'aide des parents bénévoles un service de repas chauds pour amasser de l'argent qui serviront à défrayer les coûts de certaines activités, sorties des élèves, etc. Une fois par semaine, les élèves peuvent bénéficier de repas variés. Les informations nécessaires vous seront envoyées en septembre. Si votre famille est en difficulté financière, veuillez communiquer avec la direction. Aucun élève ne sera privé de repas-chauds. Nous assurons la confidentialité des renseignements.
- **Utilisation des micro-ondes** : seuls les élèves de la 6e à la 8e année ont le privilège d'utiliser les fours à micro-ondes.
- **Programme de fruit et légumes** : Notre école participe au programme de nutrition « B.C. School Fruit and Vegetable » parrainé par « B.C. Agriculture in the Classroom and ActNowBC ». Notre école prend part à l'initiative d'une vie saine qui s'étend dans toute la province. Un des objectifs est d'encourager une saine alimentation en offrant des fruits et de légumes frais de la Colombie-Britannique aux élèves pendant qu'ils/elles sont à l'école. Les élèves recevront des fruits et des légumes fraîchement cueillis, lavés et prêts à être mangés deux fois par semaine gratuitement!

Appels téléphoniques :

Ce n'est qu'en cas d'urgence (maladie, rendez-vous médical, dentaire ou accident) que les messages seront transmis aux élèves durant les heures scolaires. Il en est de même pour les élèves qui doivent appeler leurs parents.

Assemblées :

Nous organisons une assemblée par mois. Les parents sont toujours les bienvenus et seront invités lors de la valorisation de leur enfant.

Assurance accident :

Vous recevrez au début de l'année scolaire un formulaire de police d'assurance accident pour les élèves. L'achat de cette assurance est facultatif. Cependant, nous invitons les parents à assurer leurs enfants. Il est à noter que l'enveloppe doit être envoyée directement à la compagnie. C'est la responsabilité du parent d'assurer son enfant. Le Conseil scolaire n'est pas responsable des accidents survenus à l'école ou dans la cour de l'école.

Bénévoles :

La contribution des parents bénévoles dans les salles de classe, à la bibliothèque, lors des sorties scolaires est très appréciée à l'école Entre-Lacs.

Le climat de l'école est grandement affecté par la qualité des communications entre les différents intervenants. Le bénévolat offre des privilèges qui doivent s'accompagner d'une responsabilité de respecter la confidentialité. Pour aider à maintenir un climat d'ouverture positive, les parents bénévoles doivent :

- se montrer discrets en communiquant directement en privé avec un membre du personnel pour lui faire part de ses inquiétudes ou observations.
- respecter la confidentialité face aux autres élèves et leurs familles.
- se concentrer uniquement sur la tâche importante de supervision des élèves qui lui sont confiés.
- répondre à une invitation de la part du personnel de l'école.

Si vous êtes intéressés à proposer votre aide, vous devez fournir une vérification criminelle.

Une nouvelle procédure a été mise en place par le ministère exigeant que le bureau de l'école procède à la vérification de l'identité du demandeur. Merci de communiquer avec le secrétariat de l'école pour connaître les formalités.

Bibliothèque :

Une **bibliothèque est à la disposition** des élèves. Le système de prêt est **assuré par la bibliothécaire**. L'enfant doit retourner ses volumes à la date prévue et en bon état. Des frais seront demandés pour tout matériel perdu ou endommagé.

Bulletins :

Tout au long de l'année, une communication en continu a lieu entre l'élève, les enseignants et les parents au sujet des progrès de l'élève par l'intermédiaire d'un portfolio électronique créé dans l'application FreshGrade.

Au printemps, nous organisons une session de rencontres dirigées par les élèves. Il n'y a pas d'instruction pendant cette journée-là. Durant cette rencontre l'élève présente le portfolio électronique à ses parents.

Vous recevrez 2 résumés de l'apprentissage de votre enfant qui résumeront les apprentissages de votre enfant du 1^{er} et 2^e trimestre. À la fin de l'année scolaire : un bulletin final officiel d'évaluation sommative rédigé dans MyEducation BC est envoyé électroniquement aux parents via le portail du CSF. Une copie de chaque document sera ajoutée au dossier permanent de l'élève.

Changement d'adresse ou de téléphone :

Dans le but de pouvoir vous joindre le plus rapidement possible, il **est très important** d'informer le secrétariat de tout changement de coordonnées personnelles (adresse, numéro de téléphone à la maison et au travail, cellulaire, adresse électronique). La façon la plus efficace de nous transmettre vos nouvelles coordonnées est de nous les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante:

ecole_entre_lacs@csf.bc.ca

Changements familiaux :

Il est important pour votre enfant de discuter avec la direction et/ou aux enseignants de tout changement important dans la vie de votre enfant. Ceci nous permettra d'adapter nos interventions aux besoins spécifiques ou immédiats de l'élève.

Droits parentaux :

À moins que la Cour de justice n'ait émis des restrictions quant aux droits de l'un des parents, le père et la mère peuvent rejoindre leur **enfant** à l'école ou s'informer de son développement. Si une telle restriction existe, une copie du document officiel doit être remise à la direction. Il sera classé dans le dossier de l'élève.

Visiteurs à l'école :

Tout visiteur à l'école doit se présenter à la réception. Il **est interdit** de circuler dans l'établissement et dans la cour d'école sans le **laissez-passer des visiteurs** que l'on se procure à la réception après avoir signé le registre des visiteurs. **Votre collaboration** sera appréciée. Nous voulons assurer la sécurité de tous et limiter les dérangements durant l'activité pédagogique en salle de classe. Nous ne permettrons pas aux parents de se rendre directement à la salle de classe afin d'y livrer un objet oublié, y chercher l'**enfant** pour un rendez-vous ou pour discuter **avec l'enseignante ou l'enseignant**. Nous aurons le plaisir de vous accueillir à la réception.

Code de vie :

Vous trouverez le [code de vie](#) sur le site de l'école. Il énonce les attentes en ce qui concerne le comportement des élèves à l'école. Nous voulons axer notre action dans le domaine de la discipline de façon positive. Nous espérons pouvoir compter sur **vosre collaboration**. Veuillez le lire avec vos enfants et vous assurer qu'ils le comprennent bien.

Comité de parents—APÉ :

Le comité de parents travaille à enrichir la vie étudiante de l'école par des levées de fonds, des journées d'activités et la participation dans le plan de réussite. Les réunions, tenues en français et anglais une fois par mois, sont ouvertes à tous. L'élection des membres se fait à l'Assemblée générale annuelle au début de l'année scolaire.

Communications :

Nous communiquons souvent **avec vous** au cours de l'année, car nous croyons qu'une bonne communication **est nécessaire** au fonctionnement efficace de l'école et favorise un meilleur rendement des élèves. Le personnel de l'école vous encourage à vous prévaloir des mécanismes de communication mis à **vosre disposition** : des sessions de rencontres avec les enseignants dirigées par les élèves, le calendrier de l'école, les courriers électroniques et le service de boîte vocale. Lorsqu'une **signature est exigée**, prière de retourner les formulaires dans les plus brefs délais.

Protocole de communication : Nous travaillons avec nos élèves sur l'importance des communications

respectueuses. Nous vous demandons de ne pas critiquer le personnel de l'école devant l'enfant. Il existe un protocole de communication à suivre si vous avez des inquiétudes ou un problème avec un adulte de l'école :

- La première étape est de parler du problème directement avec la personne impliquée.
- Si vous n'êtes pas satisfait suite à cette rencontre, vous pouvez vous adresser à la direction pour une rencontre à trois.

Programmes d'études :

Les programmes d'études sont régis par le Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Les documents de base qui dirigent les enseignantes et les enseignants dans leur planification pédagogique se retrouvent au complet sur le site web du Ministère : www.bced.gov.bc.ca

Services aux enfants en difficulté :

La politique ministérielle vise l'intégration des élèves en difficulté dans la mesure du possible. Notre école peut compter sur les services centralisés offerts par le conseil scolaire et sur les services du personnel affecté à cette tâche au sein de l'école. Le premier responsable du programme scolaire de **votre enfant** demeure son titulaire de classe. **C'est à cette personne** qu'il faut faire part de vos soucis ou questions face au développement de **votre enfant**.

Devoirs élèves de la 1^e à la 8^e année :

Rôle des parents :

- Superviser les devoirs, s'assurer qu'ils sont effectués et demeurer disponible pour aider votre enfant, surtout au primaire. La supervision se fera plus discrète au fur et à mesure que les élèves vieillissent sauf pour les élèves en difficulté
- Signer l'agenda; y écrire une note à l'enseignant pour le prévenir lorsque votre enfant rencontre des problèmes importants.
- Créer des conditions de travail favorables à l'étude: établir un horaire fixe, déterminer un endroit approprié (calme et bien éclairé) et fournir le matériel nécessaire : crayons, feuilles, dictionnaire...
- Encourager votre enfant à persévérer et à être autonome
- Responsabiliser votre enfant face à ses travaux scolaires et à la vie familiale

Discipline :

Le personnel de l'école bénéficie de la confiance des parents dans leurs interventions auprès des enfants. L'**enfant** doit être amené à comprendre qu'il a commis une infraction, que des conséquences s'appliquent et qu'une faute doit être réparée. Dans les situations plus graves, les parents seront avertis de l'incident et de l'action à entreprendre.

Éducation physique à partir de la 3^e année :

L'élève doit avoir des souliers de rechange pour le gymnase et des habits appropriés pour participer aux activités d'éducation physique.

L'enseignement de l'anglais:

L'enseignement de l'anglais débute en 4^e année. Le programme d'études pour cette **matière est celui utilisé dans toute la province.**

Évaluation des habiletés de base (ÉHB) :

Les élèves de la 4^e et 7^e année participent aux évaluations d'habiletés de base du Ministère de l'Éducation. Tous les élèves de la 4^e et 7^e année de la province répondent à ces mêmes évaluations, sauf que les nôtres sont en français. De plus, nos élèves écrivent aussi des évaluations en anglais. Vous trouverez les résultats au www.bced.gov.bc.ca

Fermeture de l'école :

En cas de tempête de neige ou panne d'électricité, etc., les parents seront avisés de la fermeture par courriel, une note sera ajoutée sur le site de l'école et les informations seront données à la station radiophonique.

Frais scolaires :

Chaque élève a droit à l'accès au programme d'étude selon l'Acte scolaire. Si pour des raisons financières vous ne pouvez pas assurer le coût du matériel scolaire directement lié au programme d'étude, veuillez **communiquer avec la direction** de l'école ou l'enseignant(e) de **votre enfant**. Le tout se fera dans la plus grande confidentialité.

Francophonie :

Le choix de l'école francophone est un **choix délibéré des parents**. Celui-ci représente leur désir de voir leur **enfant** s'épanouir dans un milieu francophone qui respecte tout de même l'apprentissage de l'anglais dès la 4^e année. **Ce choix représente aussi un engagement envers la politique de communication en français au sein de l'école et lors des rassemblements.**

- **Langue :** Le français est la langue d'enseignement ainsi que la langue de communication entre les élèves. Nous demandons aux élèves de s'exprimer de façon correcte et respectueuse en français **en tout temps.**
- **Mission du Conseil Scolaire Francophone :** Le Conseil Scolaire Francophone de la Colombie-

Britannique s'engage à offrir des programmes et des services éducatifs valorisant le plein épanouissement et l'identité culturelle des apprenantes et des apprenants francophones de la province. De plus, il s'engage à participer activement au développement de la collectivité francophone de la Colombie-Britannique.

- **Politiques du CSF** : Vous trouverez les politiques du **CSF**, ainsi que les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, sur le site Web du **CSF**, www.csf.bc.ca

Horaire du bureau :

Le personnel du secrétariat se fera un plaisir de vous accueillir ou de recevoir votre appel entre 8 h et 15 h. Vous pouvez également laisser un message sur la boîte vocale ; la secrétaire vous répondra dans les plus brefs délais.

Infirmière :

Une infirmière est assignée à notre école. Elle vient occasionnellement à l'école. Si vous voulez communiquer avec elle, vous pouvez la rejoindre au 250-770-3427.

Intimidation :

Une école sûre et accueillante protège le milieu d'apprentissage pour tous les élèves et intègre des programmes globaux pour l'enseignement d'habiletés qui favorisent les relations interpersonnelles et la prévention de la violence tout au long du programme d'études. Pour cette raison, il **est primordial** que vous informiez la direction si **votre enfant** vous dit qu'il y a de l'intimidation à l'école.

Jours de pluie :

Si la probabilité de **précipitation** est **élevée**, veuillez vêtir **votre enfant** pour la pluie : bottes, imperméable, chapeau de pluie ou parapluie. Les enfants sortent à toutes les récréations ; seuls les jours de pluie très forte font exception à la règle. Les **élèves doivent avoir une 2^e paire de souliers** pour leur salle de classe. Pensez aussi aux vêtements de rechange qui restent à l'école.

Tenue vestimentaire :

Pour favoriser un climat propice au travail scolaire, l'élève se présente à l'école dans des vêtements qui sont propres et appropriés à son âge. Le port de vêtements imprimés de représentations et/ou de slogans vulgaires, violents, racistes, à connotation religieuse explicite, sexistes ou faisant la promotion de substances contrôlées est formellement interdit.

Les élèves sortent à l'extérieur tous les jours sauf en cas de pluie très forte. Nous vous demandons d'habiller votre enfant en fonction de la température.

Les élèves doivent toujours avoir une paire de **souliers pour l'intérieur**.

Nous vous recommandons d'identifier les vêtements de vos enfants, car nous accumulons, chaque année, une grande quantité de vêtements perdus. À la fin de l'année scolaire, ces vêtements sont remis à un organisme charitable.

Maladies :

Les parents sont priés de garder à la maison tout enfant malade. Nous ne sommes pas en mesure de soigner un enfant à l'école. Les enfants atteints de ces maladies devraient rester à la maison pour éviter de contaminer les autres :

- Si votre enfant présente des symptômes associés à la COVID-19 :
 1. Fièvre
 2. Toux
 3. Éternuement
 4. Congestion
 5. Difficultés respiratoires
- Si votre enfant est faible en raison d'une fièvre ou souffre d'une démangeaison due à l'éruption de boutons à cloques
- Rubéole : gardez votre enfant au moins 5 jours après l'apparition de l'éruption Rougeole
- Oreillons : attendre que le gonflement disparaisse ou au moins 9 jours après le début du gonflement pour retourner votre enfant
- Conjonctivite : votre enfant pourra revenir 24 heures après avoir été traité **avec un antibiotique efficace**

Pédiculose (poux) :

Les poux de tête sont un problème désagréable et contrariant qui est présent à longueur d'année, surtout chez les enfants d'âge scolaire. Examiner les têtes de vos enfants après toutes activités pouvant mener à un contact de têtes, exemple **après un long congé scolaire** (vacances d'été, temps des fêtes, relâches scolaires et longue fin de semaine) plusieurs enfants se retrouvent avec des poux et ces bestioles se propagent rapidement !

N'importe qui peut avoir des poux de tête. Ils sont transmis au contact des têtes et n'ont rien à voir avec l'hygiène personnelle ou la propreté de la maison. Bien que les poux soient tenaces et qu'ils puissent causer frustration et contrariété au sein d'une famille, ils ne constituent pas un danger pour la santé. Un effort concerté par les parents et tuteurs, les élèves, le personnel de l'école, les professionnels de la santé et la communauté sont nécessaires pour aider les familles à éliminer les poux de tête et à enrayer leur propagation. Le meilleur plan d'action comprend la détection précoce, une prise en charge rapide, une sensibilisation efficace et des stratégies de prévention. Travaillons ensemble et nous pourrions minimiser le problème.

Médicament :

La politique du Conseil interdit à tout le personnel de l'école d'administrer des médicaments prescrits par un médecin à moins que le parent ne remplisse et retourne le formulaire d'autorisation pour administrer un médicament à un élève. Vous pouvez obtenir ce formulaire au secrétariat de l'école. Il **est très important** de nous faire parvenir le médicament dans un contenant sécuritaire et bien étiqueté. Les directives pour l'administrer doivent être claires et précises. Par mesure de prudence, merci d'avertir la direction par écrit si un élève a des allergies.

Malaise ou accident à l'école :

Il **est primordial** que vous nous communiquiez le nom et le numéro de téléphone d'une personne (autre que les parents) qui pourrait venir chercher et s'occuper de **votre enfant** en cas d'urgence. En cas d'accident, le personnel qualifié administre les premiers soins et la direction ou la secrétaire communique immédiatement **avec l'un des parents**. Nous comptons sur **votre** vigilance pour nous aider à tenir le dossier de **votre enfant** à jour.

Manuels scolaires :

Tous les manuels à couverture rigide doivent être recouverts et clairement identifiés. Les volumes scolaires sont sous la responsabilité des élèves et les parents seront avisés si un livre doit être remboursé parce qu'il aura été perdu, abîmé ou volé.

Fourniture scolaire :

Les fournitures scolaires **sont achetées par l'école** pour faciliter l'uniformité dans les classes et réduire les pertes.

Nous demandons en début d'année scolaire une contribution financière par enfant pour couvrir une partie des fournitures nécessaires pour l'année au complet. Les élèves devront apporter uniquement un sac d'école, une boîte à lunch, des souliers d'intérieur et du linge de rechange ou d'éducation physique.

Maternelle :

Un programme de maternelle à plein temps, tous les jours, **est offert** aux enfants qui ont atteint l'âge de 5 ans au 31 décembre de l'année scolaire qui débute en septembre. La rentrée des enfants de la maternelle se fait une journée après celle des autres niveaux.

Prématernelle «Pomme Soleil» :

La prématernelle est ouverte pour les enfants de 3 à 5 ans. C'est un programme culturellement enrichissant pour les enfants d'âge préscolaire. Pour vous inscrire ou recevoir plus d'information communiquer avec eux au 250-809-2510.

La Société de la petite enfance de l'école Entre-lacs (SPEEEL) est un organisme à but non lucratif qui, en collaboration avec les éducatrices responsables pour la programmation qui offre les services de la prématernelle et le programme d'avant et après l'école. SPEEEL est un conseil d'administration composé de parents bénévoles.

Franc-départ :

Le programme Franc départ est une initiative du ministère de l'Éducation provincial, mis en œuvre par le Conseil scolaire francophone et la Fédération des parents francophones de C.-B. Il a pour mission d'accueillir gratuitement les enfants francophones* âgés entre 0 et 5 ans qui sont accompagnés d'un adulte (parent ou autre personne responsable de l'enfant), et de les inviter à participer sur place à une variété d'activités en français. Pour plus d'information, communiquer directement avec eux à eel-francdepart@csf.bc.ca

Objets perdus et trouvés :

Les objets trouvés sont placés dans une boîte à l'entrée centrale. Il serait toujours bien d'identifier les vêtements ou objets usuels de **votre enfant**, facilitant ainsi le retour de ses articles lorsqu'ils sont égarés. Tous les objets non réclamés sont donnés à un organisme charitable 2 fois par année. L'école **n'est pas responsable** des vols, bris ou pertes des effets personnels des élèves.

Plan d'évacuation en cas d'incendie ou tremblement de terre :

L'administration a mis au point un plan d'évacuation en cas d'urgence. Des exercices d'évacuation se déroulent au courant de l'année.

Récréations:

Les élèves ont deux récréations extérieures par jour de 10 h 15 à 10 h 30 et de 12 h 25 à 12 h 58. Les élèves doivent être correctement vêtus pour ces activités extérieures. Pendant la période de récréation, les élèves ont accès à des ballons ainsi qu'à des jeux et équipements récréatifs. **On demande aux parents de s'assurer que leurs enfants n'apportent pas leurs jeux et jouets personnels de la maison** ainsi que tout autre objet de valeur, dangereux ou fragile.

Pour des raisons de sécurité, les élèves doivent demeurer à l'intérieur de la cour pendant les

récréations (matin, midi). Pour sortir un élève de la cour de récréation, l'un des parents ou tuteurs doit se présenter au secrétariat pour nous informer et signer un registre.

Service de garde avant et après l'école :

Pour inscrire votre enfant au «Service avant et après l'école» un programme stimulant et amusant de l'école Entre-lacs ou pour avoir plus d'informations, envoyez un courriel à soleil.lune.sc@gmail.com

Services spéciaux :

Les spécialistes offrent une gamme de services professionnels aux enfants de l'école qui présentent des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. L'objectif principal vise l'identification des difficultés particulières de l'enfant afin de lui offrir l'assistance dont il a besoin pour progresser et se sentir valorisé dans son apprentissage. Selon les besoins, certains services tels que l'orthopédagogie, la francisation, l'anglais langue seconde, l'orthophonie et le counselling sont offerts individuellement ou en petits groupes à l'extérieur de la classe.

- L'orthopédagogue travaille avec les élèves afin de détecter les troubles d'apprentissage et assure un soutien pédagogique pour les enfants qui requièrent de l'aide supplémentaire.
- Le conseiller scolaire aide les parents et les élèves à résoudre des questions reliées à l'école. Il offre un soutien aux enfants qui présentent des difficultés au niveau social. Les enfants sont normalement référés par l'enseignant ou suite à la demande du parent.
- L'orthophoniste évalue les élèves ayant des difficultés reliées à leur élocution ou à leur développement langagier.
- L'école offre un service de soutien linguistique aux élèves ayant besoin de développer des habiletés de communication soit en français (francisation) ou en anglais (anglais langue seconde) à l'oral ou à l'écrit.

Sites web du CSF et celui de l'école :

Vous pouvez visiter les sites web du CSF, www.csf.bc.ca et celui de l'école Entre-lacs <https://entrelacs.csf.bc.ca>

Sorties scolaires :

Les élèves ont la possibilité de participer à des sorties scolaires tout au long de l'année. Ces sorties sont des activités d'apprentissage qui sont une extension des activités de classe. Les parents sont avisés par lettre avant la sortie. Les élèves devront avoir le consentement écrit des parents pour chacune des sorties. Si nous n'avons pas reçu ce consentement la journée de la sortie, l'élève restera dans une autre

classe, ou à la maison si c'est une sortie d'école.

Stationnement de l'école :

Les places de stationnement scolaire peuvent être des endroits très occupés le matin. S'assurer que personne ne soit blessé est la préoccupation principale du personnel de l'école, mais cela nécessite la participation de chacun, y compris des parents.

Des membres du personnel de l'école surveillent l'arrivée et le départ des élèves afin d'assurer que tout le monde suit les règles.

- **DÉBARCADÈRE** : Le débarcadère se situe tout au long du trottoir à l'avant de l'école. Il est interdit de se stationner près du trottoir.
- **ZONE SÉCURISÉE DÉLIMITÉE PAR LE TROTTOIR** : Pour des raisons de sécurité bien évidentes, il est interdit aux élèves de circuler dans les zones de stationnement. Les élèves de la maternelle à la 3e année ne pourront pas quitter la zone sécurisée sans les parents/tuteurs. Nous vous demandons de venir chercher vos enfants à cet endroit.

Surveillance dans la cour d'école :

Le personnel assure une surveillance à l'intérieur et à l'extérieur aux heures de récréation et pendant la période du dîner. Il y a également une surveillance à l'arrivée et au départ des autobus. Pour les élèves qui ne prennent pas l'autobus, prière de ne pas arriver avant 8h30 le matin.

Technologie :

Chaque élève recevra pour l'année scolaire un ordinateur portable ou un iPad avec un chargeur dont il a la responsabilité pleine et entière. Tous les parents et les élèves doivent signer un contrat d'utilisation pour avoir accès à l'ordinateur. Tous les équipements informatiques demeurent la propriété du CSF.

Transport scolaire :

Pour qu'un élève déjà inscrit au CSF reçoive le service de transport tout au cours de l'année scolaire, le parent de cet élève devra soumettre une demande d'inscription en ligne. La période d'inscription est normalement répartie à la mi-mai à la première semaine de juillet courant. Les inscriptions reçues après de cette période seront traitées en fonction de leur priorité :

- . (1) Nouvel élève au CSF
- . (2) Élève déjà inscrit au CSF

Formulaires d'inscription en ligne : Il est important de souligner que les parents doivent remplir un formulaire d'inscription par enfant en ligne à <https://transport.csf.bc.ca/>

Pour les élèves de la maternelle à la 8e année, sélectionnez : Entre-lacs

Pour les élèves de la 9e à la 12e année, sélectionnez : Secondaire Penticton

Trajets d'autobus : Les transporteurs développeront les trajets d'autobus durant la saison estivale en fonction des demandes reçues dans la période d'inscription de la mi-mai à la juin.

Le CSF ne peut garantir un siège d'autobus à la rentrée scolaire aux élèves qui n'ont pas été inscrits pendant cette période. Le site d'inscription en ligne est fermé normalement de fin juin à fin août afin de permettre aux transporteurs de préparer les trajets. IL rouvrira 15 jours avant le début des classes.

Les parents recevront par courriel les informations sur les trajets d'autobus scolaires environ une semaine avant le début de l'année scolaire.